



## — Transport de PSL: rappel

— **Dr Andrée-Laure HERR**

Coordonnateur Régional d'Hémovigilance

**CNCRH**

Le 25 mars 2014.

# — Transport de PSL par prestataire externe: les règles à suivre

- 1. **Si taxi ou VSL:** posséder une **license pour le transport de personnes ou de malades.**
- 2. Posséder une [licence de transport intérieur](#) pour le transport de marchandises.
- 3. Se conformer aux **bonnes pratiques de transport de PSL.**
- 4. Si transport régulier, signer une **convention avec l'établissement de santé.**

# — Réglementation sanitaire pour le transport des PSL

— **Arrêté du 24 avril 2002** relatif aux bonnes pratiques de transport des prélèvements, produits et échantillons issus du sang humain dispose, entre autres, que:

- **Véhicules autorisés:**

-**Véhicules sanitaires:** VSL autorisé si ne transporte pas de malade ou d'autres produits en même temps.

-**Taxis:** autorisé si ne transporte pas de personnes ou d'autres produits en même temps.

-**Autres véhicules motorisés fermés couverts:** autorisés si ne transporte pas de personnes en même temps.

- si recours régulier, établir un **contrat avec le prestataire**

- **le prestataire doit être assuré pour le transport de ces produits.** L'établissement responsable définit clairement les conditions d'assurance souhaitées.

# — Réglementation des transports routiers

— **Décret n°99-752 du 30 août 1999** relatif aux transports routiers de marchandises , **modifié par décret n°2011-2045 du 28 décembre 2011**, dispose que l'entreprise doit:

- Demander une autorisation de transport routier de marchandises auprès du préfet de la région (DREAL)
- Satisfaire aux **exigences**:
  - » d'établissement
  - » de capacité financière
  - » d'honorabilité professionnelle
  - » et de capacité professionnelle
- Désigner un **gestionnaire de transport**
- Être immatriculée et inscrite au **registre électronique national des entreprises de transport par route**

— Si véhicule <3.5 tonnes, l'inscription au registre donne lieu à une **licence de transport intérieur (LTI)**.

# Conditions d'obtention de la LTI

## Modification des conditions d'accessibilité à la license de transport intérieur, pour satisfaire les normes européennes (règlement n°1071/2009):

### - condition d'établissement

- disposer d'un local administratif contenant l'ensemble des documents relatifs à l'activité de transport routier de marchandises (pour un contrôle éventuel)
- disposer des équipements et des installations techniques appropriés

### - capacité financière (1800 € en capitaux propres pour le 1er véhicule et 900 € pour chacun des véhicules <3.5 tonnes suivants, ou présentations de garanties suffisantes)

### - honorabilité professionnelle de l'entreprise et de ses responsables (gestionnaire)

- vérification du casier judiciaire (bulletin n°2)
- liste spécifique d'infractions graves pouvant conduire à la **perte d'honorabilité**

### - certificat de capacité professionnelle détenue par le **gestionnaire de transport**

Si uniquement véhicules <3.5 tonnes, l'**attestation de capacité professionnelle en transport léger** est suffisante:

- équivalences de diplômes
- *stage (formation par organismes privés – payant!)*
- expérience professionnelle

## **Décision du 2 janvier 2013 relative à la liste des diplômes, titres ou certificats permettant la délivrance, par équivalence, d'une attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier**

### **B. – TRANSPORT DE MARCHANDISES**

Conformément au III de l'article 9 du décret du 30 août 1999 susvisé, l'attestation de capacité peut être délivrée, par équivalence, aux titulaires de l'un des diplômes, titres ou certificats suivants :

- BTS « transport » et BTS « transport et prestations logistiques » ;
- DUT « gestion logistique et transport » ;
- technicien(ne) supérieur(e) en transport logistique, option transport terrestre, titre professionnel délivré par le ministère chargé de l'emploi ;
- technicien(ne) supérieur(e) en transport logistique, option transitaire, aérien et maritime, titre professionnel délivré par le ministère chargé de l'emploi ;
- responsable d'une unité de transport de marchandises et logistique (RUTL), certificat de compétence du CNAM, en partenariat avec l'AFT ;
- diplôme de fin d'études de l'École de maîtrise des transports (EMTR) ;
- responsable production transport logistique, délivré par l'Institut supérieur du transport et de la logistique internationale (ISTELI) ;
- gestionnaire transport/logistique en national et international, délivré par l'Institut de gestion comptable et informatique du transport (IGCIT) ;
- responsable du transport multimodal, délivré par les écoles Sup' de Log Promotrans ;
- manager transport et logistique et commerce international, délivré par l'ISTELI – partenariat Euromed Marseille ;
- manager transports et logistique délivré par l'École nouvelle d'organisation économique et sociale (ENOES) et l'École supérieure des transports (EST).

# — License de transport intérieur (LTI)

	République Française
	Ministère chargé des Transports
<b>License n°</b>	
<b>pour le transport intérieur de marchandises par route pour compte d'autrui ou la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, assuré par des véhicules n'ayant pas l'obligation de détenir une licence communautaire</b>	
<b>Copie conforme n°</b>	
La présente licence autorise (1)	
n° SIREN	
à effectuer avec les véhicules n'excédant pas 5 tonnes de poids maximum autorisé ou 3,5 tonnes de charge utile autorisée, y compris celle des remorques, sous réserve des mentions spécifiques ci-dessous, des transports de marchandises par route pour compte d'autrui ou de la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, tels que définis dans le décret n° 99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises.	
Mentions spécifiques :	
Observations particulières :	
La présente licence est valable du _____ au _____	
Délivrée à _____	
le _____	

## — Comment savoir si une entreprise possède une LTI?

- Demander copie de sa LTI à la société de transport prestataire
- Se renseigner directement auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de votre région
- Consulter le registre des transporteurs de marchandises sur internet:

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-entreprises-inscrites.html>

Le ministère | Conseil et expertise | Actualités | Salle de lecture | Services en ligne | Concours et formations | Appel à projets | Consultations publiques

Rechercher [ ] [OK] | Presse | Professionnels | Jeunesse | Associations | Accessibilité

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIE, AIR ET CLIMAT | EAU ET BIODIVERSITÉ | PRÉVENTION DES RISQUES | DÉVELOPPEMENT DURABLE | TRANSPORTS | VILLES DURABLES AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION DURABLE | MER ET LITTORAL | LA CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

Social du site | Transports | Secteur Routier | Professionnels du transport routier et personnes associées | Liens de professionnels | Liens des entreprises inscrites aux registres | Carte des entreprises inscrites aux registres marchandises, voyageurs et commissionnaires

## TRANSPORTS

Actualités

Études et chiffres clés

Secteur Ferroviaire

Secteur Routier

- Réseau routier national
- Transport routier de marchandises
- Transport routier de personnes
- Professionnels du transport routier et questions relatives
- Carte des professions de transporteur routier et de commissionnaire de transport
- Liste des professionnels
- Liste des entreprises inscrites aux registres
- Organisations professionnelles agréées
- Emploi
- Le congrès de fin d'année des conducteurs de transport routier (CFR)
- Formation
- Négociations collectives
- Droits du travail
- La chronométrage numérique
- Sécurité élargie du travail
- Sur le thème du développement durable
- Grands projets

Secteur Maritime et Fluvial

Secteur Aérien

Mobilité durable

Intelligence et transports intelligents

Grands projets

Observatoire des politiques et des stratégies de transport en Europe

La Semaine européenne de la mobilité

### Liste des entreprises inscrites aux registres marchandises, voyageurs et commissionnaires

04 février 2014 (mis à jour le 19 février 2014) - TRANSPORTS

Liste par département

Le contenu de ces cartes est mis à jour chaque semaine.

Pour un département sélectionné, la liste comprenant toutes les entreprises déclarées (au moins un établissement, siège ou secondaire, dans celui-ci). Les listes, liées par département sur le rayon social, sont mises à jour chaque semaine et toute anomalie pourra être signalée à l'unité de service transport de la DREAL du siège de l'entreprise. Pour retrouver une entreprise ou pour utiliser les fonctionnalités de votre navigateur. Par exemple, si vous souhaitez lancer la commande "Rechercher" (dans cette page) du menu action, il vous suffira de saisir une partie de la raison sociale et de lancer la recherche.

#### Listes des entreprises inscrites au registre marchandises



Cliquez sur le département de votre choix.



## Liste des entreprises inscrites et établissements mentionnés au registre "Marchandises"

Mise à jour le

10/03/2014

Pour effectuer une recherche d'entreprise (ou de commune), utilisez la commande "Rechercher" du menu "Edition" de votre navigateur (ou en maintenant la touche "Ctrl" enfoncée tout en sélectionnant la touche "F"). Saisissez alors tout ou partie du nom.

### 51 - MARNE

Siret	Raison sociale	Code postal	Commune	Siège (O/N)	Gestionnaire	Copies licences intérieures	Copies licences commun.
41367012600031	ABN TRANS EXPRESS SARL	51100	REIMS	O	BAGHDADI ABDELNACER	1	9
43216042200015	ACC DEM SARL	51100	REIMS	O	CUIF THIERRY	0	0
50237380600020	ACCESSLINE SARL	51100	REIMS	O	HARIHIRI NABIL	21	4
53923388200015	A DOM DRIVE SARL	51510	FAGNIERES	O	BELLAIRE TOM	1	0
31554935202381	ADREXO	51100	REIMS	N	OUVRARD VINCENT PHILIPPE	827	0
31554935205590	ADREXO	51100	REIMS	N	OUVRARD VINCENT PHILIPPE	827	0
50157161600017	AGRILIANCE SAS	51100	REIMS	O	LAURENT YVES-MARIE	3	71
50157161600033	AGRILIANCE SAS	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	N	LAURENT YVES-MARIE	3	71
50157161600041	AGRILIANCE SAS	51300	MAROLLES	N	LAURENT YVES-MARIE	3	71
50157161600090	AGRILIANCE SAS	51490	BETHENVILLE	N	LAURENT YVES-MARIE	3	71
50157161600108	AGRILIANCE SAS	51700	DORMANS	N	LAURENT YVES-MARIE	3	71
50157161600116	AGRILIANCE SAS	51100	REIMS	N	LAURENT YVES-MARIE	3	71
75322654700010	AG TRANS SARL	51100	REIMS	O	GHANEM ABDERRACHID	4	0
40006795500023	AJ LOCATION SARL	51510	FAGNIERES	O	ROYER SANDRINE	0	10
49363422400023	AJP TRANSPORTS LOGISTIQUE SARL	51420	CERNAY LES REIMS	O	PRUDHOMME ALEXANDRE	0	2
38791518400023	ALAINE SUD LOIRE SAS	51430	TINQUEUX	N		0	42
49764649700022	ALLIANCE PACK EXPRESS 51 SARL	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	O	KANOUNI ZAKARIA	6	26
49764649700030	ALLIANCE PACK EXPRESS 51 SARL	51320	BUSSY LETTREE	N	KANOUNI ZAKARIA	6	26
53116632000014	ALLO TRANSPORTS/RABAH ASLI	51100	REIMS	O	ASLI RABAH	2	1
49180056100020	ALTEAD OUEST LEVAGE MANUTENTION	51100	REIMS	N	OUVRARD DEDDY	0	23
52325528900010	AMANA TRANSPORT SARL	51300	VITRY LE FRANCOIS	O	MANSRI HAKIM	5	0
32165963300044	ATLANTIQUE EXPRESS	51320	HAUSSIMONT	N	SCHAFF BERNARD	28	2
53414641000012	ATPLL SARL	51470	SAINT MEMMIE	O	ABBES MOHAMED	0	5
51373910200020	AUTOS DESTOCK SARL	51370	SAINT BRICE COURCELLES	O	BAAZIZ EL HADI MOHAMMED	3	0
44765465800023	AUTO STAR SARL	51100	REIMS	O	SILVERIO PAULO	0	1

## — Remarques importantes

- Dialoguer avec les interlocuteurs de la DREAL peut aider à comprendre et dénouer certaines situations;
- Signaler la problématique à l'ES;
- Vérifier avec l'ES sa convention de transport de PSL avec le prestataire externe (voir si clause de possession de LTI);
- Si impossibilité du prestataire de transport actuel d'obtenir sa LTI et si pas de transporteur alternatif en règle possible, en avertir la DREAL.